

Question de Mme Kattrin Jadin à la Ministre de la Justice sur "La situation actuelle du personnel du parquet du procureur du Roi de Verviers." (QO 17226)

Kattrin Jadin (MR):

Par publication au Moniteur belge du 26 juillet 2012, la secrétaire en chef du parquet du procureur du Roi de Verviers a été admise à la retraite à la date du 31 janvier 2013. À son grand étonnement, et après qu'elle ait attiré l'attention de ses supérieurs hiérarchiques sur ce fait, la place qu'elle laissait ainsi vacante n'a pas été publiée. Le service fonctionne déjà en cadre restreint depuis un certain temps. À la fin de l'année judiciaire, il comptait cinq secrétaires sur dix, et ce, sans chef de service. Il est maintenant également privé de secrétaire en chef. Un candidat potentiel avait été préparé par la secrétaire en chef en vue d'assumer sa succession. Dans l'attente d'une solution plus définitive, la procureur du Roi a désigné cette personne secrétaire en chef faisant fonction. 1. Cette situation est-elle due à la réforme du paysage judiciaire qui se prépare? 2. a) Comment le service est-il supposé fonctionner sans direction légitime? b) Qui est supposé encadrer un service de 40 personnes, et remplir les fonctions revenant au secrétaire en chef, à savoir la gestion du personnel, la gestion des dossiers du secrétariat et l'assistance au procureur du Roi? c) L'absence d'un(e) secrétaire en chef confirmé à son poste ne sera-t-elle pas une entrave à la transition que nécessitera la mise en oeuvre de la réforme de la Justice? d) Pouvez-vous m'assurer qu'une solution sera apportée au plus vite, de manière à permettre au service de fonctionner correctement jusqu'à la mise en application de la réforme de la Justice?

Annemie Turtelboom, Ministre:

Dans le cadre de la réforme du paysage judiciaire, il est vrai que certaines places de greffiers ou secrétaires en chef n'ont pas été publiées, dont celle de secrétaire en chef du parquet du procureur du Roi de Verviers. Le Code Judiciaire prévoit de telles situations et permet de désigner un secrétaire en chef faisant fonction pour la durée de l'absence. Telle est d'ailleurs l'option qui est prise dans cette juridiction où une personne a été formée et est désignée pour exercer cette fonction. Le service du personnel de l'ordre judiciaire ainsi que ma cellule stratégique suivent de près la situation exacte du parquet du procureur du Roi de Verviers et restent en contact avec le procureur du Roi et le secrétaire en chef faisant fonction de son parquet. Les autorités judiciaires ont ainsi formulé des propositions qui seront prochainement et rapidement examinées, au regard de la marge budgétaire dont l'ordre judiciaire pourra cependant disposer. Il est évident que des mesures seront prises afin d'assurer la continuité du service.